

la charte

des auteurs et illustrateurs jeunesse

VOYAGE À BOLOGNE 2026

Règlement

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, en partenariat avec les régions, Nouvelle-Aquitaine (ALCA), Normandie (Normandie Livre et Lecture), Hauts-de-France (AR2L), Grand Est (le service Livre), Centre-Val de Loire (Ciclic) et l'agence régionale de PACA propose une opération en direction des auteur·rices-illustrateur·rices jeunesse lors de la Foire internationale du livre jeunesse de Bologne.

Objectif : la Charte et les régions partenaires souhaitent aider les jeunes auteur·rices-illustrateur·rices jeunesse à découvrir la Foire de Bologne, premier salon professionnel international de l'édition jeunesse, et plus précisément à les former, à présenter leur travail et initier des contacts professionnels étrangers et francophones.

Public ciblé : les illustrateur·rices et auteur·rices-illustrateur·rices ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur et pas plus de 6 lors de ces dix dernières années, sans critère d'âge et résidant en France.

Mise en œuvre : 12 auteur·rices-illustrateur·rices sont parrainé·es par 4 membres confirmé·es de la Charte, en amont du voyage et pendant la foire. Ces parrains ou marraines, choisi·es par le Conseil d'administration de la Charte, pourront les aider à préparer leurs rendez-vous professionnels et les guider pendant la manifestation. Leurs expériences et leurs réseaux professionnels seront un apport important.

Candidatures :

Peuvent déposer une candidature au Voyage à Bologne les auteur·rices-illustrateur·rices qui remplissent les critères suivants :

- Résider en France métropolitaine ou départements et régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte).
- Avoir publié au minimum 1 ouvrage jeunesse (albums, BD, romans illustrés) et au maximum 6 depuis 10 ans (2015-2025), ouvrages à **compte d'éditeur** (hors presse, hors ouvrages collectifs, hors travail graphique et publicitaire).

Le dossier de candidature sera composé d'un :

1/ Un envoi électronique composé de :

- Formulaire numérique à remplir sur le site de la Charte : www.la-charte.fr

Et les pièces jointes suivantes :

- Une lettre de motivation.
- Un book : une sélection d'illustrations (une douzaine, par exemple) à envoyer numériquement via le formulaire.

- Une bio-bibliographie.
- Un justificatif de domicile.
- Une copie de la carte d'identité ou d'un passeport valide au moins jusque fin avril 2026.
- Tout autre document jugé utile par l'illustrateur·rice (maquettes de projets, livres, site Internet, revue de presse, etc.).
- Le présent règlement sera approuvé et signé électroniquement via le formulaire, en cochant la case « J'accepte le règlement ».

2/ Un envoi postal composé :

- Du book imprimé.
- Du dernier ouvrage publié.

à adresser à la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, 12 passage Turquetil, 75011 Paris, **au plus tard le 31 octobre 2025** (le cachet de la Poste faisant foi).

Sélection :

Un jury composé au minimum de 4 parrains et/ou marraines, de 2 professionnel·les du livre, ainsi que de 5 représentant·es des Centres régionaux du livres (CRL) partenaires se réunira mi-novembre 2025 pour sélectionner 12 illustrateur·rices au maximum. Parmi ces 12 lauréat·es, certain·es seront soutenu·es par les régions partenaires.

La sélection finale sera annoncée début décembre 2025 au Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, à Montreuil.

Les candidat·es sélectionné·es s'engagent à :

- Participer à deux journées de formation préparatoire au voyage, à Paris, au mois de janvier 2026 (dates communiquées à l'annonce de la sélection).
- Avoir des échanges avec les parrains et marraines au mois de février et mars 2026, notamment par mail ou messagerie collective type whatsapp.
- Préparer leur book (illustrations, maquettes de projets, cartes de visite, etc.) avec l'aide de leur parrain/marraine chartiste, en amont du voyage.
- Être disponible aux dates de la Foire de Bologne (du 12 au 15 avril 2026).
- Avoir une carte d'identité ou un passeport valide jusqu'à fin avril 2026.
- Assister aux rendez-vous établis par la Charte à Bologne (rencontres, déjeuners, débats de la Foire du livre sélectionnés, visites d'expositions) ainsi qu'à ses propres rendez-vous professionnels.

Programme des journées de formation :

- Présentation de la Foire de Bologne et panorama de l'édition jeunesse.
- Présentation des documents à préparer (book – carte de visite – des documents à remettre – maquette de projets).
- Présentation d'autres partenaires : associations, institutions, lieux d'exposition, etc. et du programme du voyage.
- Rappel des notions inhérentes au statut social, fiscal et juridique de l'artiste-auteur·rice.
- Échanges sur les books avec des directeur·rices artistiques, des agent·es et les parrains/marraines.

Prise en charge :

La Charte et les régions partenaires prennent en charge :

- Les 2 journées de formation à Paris (y compris les déjeuners, ainsi que l'hôtel et le transport Province-Paris pour les provinciaux).
- Le voyage aller-retour Paris-Bologne ou Province-Bologne.
- 3 nuits d'hôtel à Bologne.

- Les petits-déjeuners.
- 1 dîner professionnel le dimanche soir à Bologne.
- Un per diem de 40 € par jour pour chaque lauréat·e et parrain/marraine.

1

L'auteur·rice sélectionné·e prend en charge :

- Son assurance voyage.
- Tous les autres frais non mentionnés (constitution de son book, achats personnels, déplacements dans Bologne, etc.).

Les auteur·rices francilien·nes prennent en charge :

- Le déplacement de leur domicile jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en janvier.
- Le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport/gare de Paris.

Les auteur·rices des autres régions prennent en charge :

- Le déplacement de leur hôtel jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en janvier.
- Le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport ou gare de leur région.

Le projet du Voyage à Bologne fait l'objet de demandes de subventions. En cas de non obtention de tout ou partie des subventions, les partenaires et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse se réservent le droit de se retirer du projet, d'annuler l'appel à candidature ou de réduire le nombre de lauréat·es soutenu·es.

Date :

Nom et signature du ou de la candidat·e, précédés de la mention « lu et approuvé » :